

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES LE 22 JUILLET 2026 À 15 H 30, DUMENT CONVOQUÉ

Sont présents :

- Siège #1 - Sandra Turmel
- Siège #3 - Sandra Burns
- Siège #5 - Roch Lessard
- Siège #6 - Julie Gilbert

Est/sont absents:

- Siège #2 - Guy Champagne
- Siège #4 - Marc Lessard

Formant quorum sous la présidence de la mairesse. Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Marie-Eve Roy, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2026-07-138

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Adoption procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Turmel, conseillère

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - SUJETS À DISCUTER

2026-07-139

- 3.1 - Adoption procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification

ATTENDU QUE conformément à l'article 115 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. 65.01, ci-après : la « LCOM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen

des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction souhaite adopter une telle procédure.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Burns, conseillère, d'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2026-07-140

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 32.


Marie-Eve Roy, mairesse


Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale

Je, Marie-Eve Roy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Marie-Ève Roy, mairesse